Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 022-212203301-20251208-2025_12_04-DE

2025-12-04

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE SAINT-THELO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-THELO

DELIBERATION N°2025-12-04

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en mairie de Saint-Thélo, sous la présidence de Madame Anne-Laure DUEDAL, la Maire.

Date de la convocation 2 décembre 2025

Sont présents : Anne-Laure DUEDAL, Lucie LAUBE, Jean-Jacques FRABOULET, Marcel LECANT, Jean-Michel MARSOIN, Yves CHRETIEN, Jean-Paul DUAULT, Gwénaëlle LE VERGER, André LE MAUX

Secrétaire de séance : Yves CHRETIEN

Délibération relative au dépôt de dossiers de demande de subvention pour l'approfondissement du diagnostic de l'église.

L'approfondissement du diagnostic de l'église datant de 2016 est un préalable nécessaire au choix d'un architecte du patrimoine pour la réalisation de travaux dans l'édifice.

Cette étape est également nécessaire pour la rédaction d'un dossier pour la fondation du patrimoine afin de faire appel au don ou au mécénat pour la réalisation des travaux.

La commune peut solliciter des subventions auprès de la DRAC, du département et de la région pour la réalisation de l'étude.

Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 022-212203301-20251208-2025_12_04-DE

Le plan de financement estimatif de l'approfondissement du diagnostic serait le suivant :

Dépenses	**€ HT**	**Recettes**	**€HT**	
Approfondissement du diagnostic de l'église	30 000	Subvention de la DRAC	9 000	30%
		Subvention du département	7 500	25%
		Subvention de la région	7 500	25%
		Autofinancement	6 000	20%
TOTAL	**30 000**	**TOTAL**	**30 000**	

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par **9** voix pour et **0** voix contre

DECIDE A L'UNANIMITE

- **De valider le plan de financement**
- **D'autoriser Mme Le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention.**

Fait à Saint-Thélo, le 16 décembre 2025

Pour extrait conforme,

Secrétaire de Séance
M. Yves CHRETIEN

Mme le Maire
Anne-Laure DUEDAL